

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2018

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 13 - Conseillers votants : 13

L'an deux mille dix huit le ONZE DÉCEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 décembre 2018.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIE Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, Mme LE BRIS Monique, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : Mme CABROL Séverine et Mme FROMENT Aurélie

Absents non excusés : néant

Secrétaire de séance : Mme MASSABIE Solange

Suppression/création de postes

Faisant suite à la création de l'ALSH, le temps de travail de deux postes doit être augmenté de plus de 10%. Le comité technique a été saisi et a émis un avis favorable.

1) Poste n° 28 Adjoint Animation 8h45 hebdomadaire : Supprimé. Création d'un poste équivalent de 10h45 hebdomadaire pour prise en compte de travail administratif supplémentaire par le directeur.

2) Poste n° 26 Adjoint Animation 3h40 hebdomadaire : Supprimé. Création d'un poste équivalent de 4h30 hebdomadaire pour prise en compte du travail de préparation des activités périscolaires.

Ces décisions prendront effet au 1^{er} janvier 2019.

Le tableau des effectifs du personnel permanent est modifié en conséquence.

Créations d'emplois pour accroissement temporaire

Dans la perspective de la ré organisation des services à l'école, à la cantine et au périscolaire, création de deux emplois d'adjoint technique non titulaire pour accroissement temporaire de travail durant la période scolaire, à effet au 12 décembre 2018 et jusqu'au 31 mars 2019.

Demande de subvention

Modification de la demande de subvention au titre de la DETR 2019 pour l'installation d'un 2^{ème} columbarium suite à la réception d'un nouveau devis incluant notamment une stèle qui n'était pas prévue.

Le nouveau plan de financement est le suivant :

Subvention DETR 25% 2 746,08 €

Fonds propres 10 435,12 €, soit un total de 13 181,20 € TTC.

Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2017 présenté par M. GAJDOWSKI n'appelle aucune observation particulière.

Adhésion de la CCPLL au Syndicat Mixte du Bassin du Lemboulas les communes adhérentes à l'EPCI doivent délibérer pour approuver cette adhésion, la compétence GEMAPI étant désormais imposée aux communautés de communes.

Adhésion au groupement de commandes avec la CCPLL pour les travaux de voirie communautaires et communaux, ceci afin d'optimiser les programmes 2019 à 2022 et réaliser une économie d'échelle au niveau du territoire.

Décisions modificatives afin de réaliser des écritures d'ordre comptable pour intégration de frais d'études et de travaux à l'inventaire communal

Vente de terrain à la CCPLL pour la construction de la halle sportive au prix symbolique de 10 €. L'intercommunalité devient propriétaire du terrain et de la construction afin d'avoir une meilleure gestion de l'équipement.

Rachat à la CCPLL du terrain pour la maison de la chasse : la parcelle AZ 541 d'une superficie 18a19ca est rachetée à la CCPLL au prix de 3.76 € HT/m², soit 6 839,44 €.

La séance est levée à 22h45.

Fait à Limogne en Quercy, le 12 décembre 2018

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIE,